



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 11 juin 2026**

**RAPPORT N°22/2026
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de
séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
Riviera–Villeneuve (CITS) (2026/P22)**

« Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera–Villeneuve (CITS) (2026/P22) »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 22/2026** « Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera–Villeneuve (CITS) (2026/P22) », déposé à la séance du Conseil communal du 7 mai 2026 s'est réunie le **3 juin 2026 à 18h15, à la Maison du Conseil**.

Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente-rapporteur :

VER	Madame	Emmanuelle Carruzzo Evéquoz
-----	--------	-----------------------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
DA	Monsieur	Lavanchy Laurent	X		
DA	Monsieur	Gonthier Alain	X		
DA	Monsieur	Chiffelle Pierre		X	
PLR	Monsieur	Marinelli Victor	X		
PLR	Monsieur	Iamartino Anna	X		
PLR	Monsieur	Bertschy Patrick	X		
EAV	Monsieur	Ghorayeb Oliver			X
VER	Madame	Stübi Antoine	X		
PS	Monsieur	Matthys Vincent	X		
VL	Madame	Simonin Anne-Francine	X		
UDC	Monsieur	Danai Moïn	X		
LCVL	Monsieur	Rizzello Martino		X	

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
DA	Monsieur	Valloton Alexandre	X		
VER	Monsieur	El Kalifa Karim (en plus)			

La Municipalité était représentée par :

- M. Vincent Imhof, Municipal ; M. le Syndic Yvan Luccarini
- Mme Bragagnini-Borloz, cheffe du service Finances

1. EN PREAMBULE

M. Imhof annonce que l'Entente a refusé de faire passer une directive concernant une clarification sur les nombres de pièces.

Il précise cependant que différentes mises à jour doivent être faites dans les services communaux de l'urbanisme. Ce sont surtout les communes de Montreux et Blonay qui seront concernés. Ce seront donc les services de l'urbanisme de chaque commune qui traiteront ces demandes en lien avec les nombres de pièces à répertorier.

2. DISCUSSION

Un commissaire questionne le fait qu'à Vevey il n'y a pas ce problème de comptage des pièces. M. Imhof répond que la taille des pièces des maisons et appartements pour Vevey et les villes (en général) est clairement définie, contrairement à des petits chalets. Il rajoute que pour certains cas litigieux, il s'agit de propriétaires qui ont fait des travaux sans demander d'autorisation au service de l'urbanisme concerné.

Un commissaire revient sur les charges, (y compris « autres frais ») et trouve que 13,5% des recettes est trop important.

Une précision est faite concernant les attributions de subvention de la CITS pour des événements culturels : la contribution aux nuitées est un critère important. Par exemple : le Festival Images génère des nuitées et reçoit donc une subvention. En effet, pour pouvoir voir l'entier de l'exposition, il faut le faire en plusieurs fois. Ces subventions sont uniquement pour les manifestations, et non pas pour les musées.

Un commissaire fait la remarque que les organisateurs de manifestations doivent s'adresser à la commune, à la CITS, et à d'autres organismes pour avoir des subventions, ce qui peut amener plus de travail administratif selon lui. Un commissaire répond que les organisateurs sont plutôt au fait du travail que cela demande de chercher des subventions.

Une commissaire rappelle que les membres du bureau de la CITS savent quelles manifestations génèrent des nuitées ou pas.

M. Imhof précise encore que les écoles privées recevront plus de subventions, car jusqu'à présent il y avait un déséquilibre entre les subventions touchées et la part payées à la CITS.

3. VOTE

Accepté à l'unanimité.

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N°22/2026 du 11 mai 2026, concernant « Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera–Villeneuve (CITS) (2026/P22) » ;
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'adopter les comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve.

Pour la commission des finances
La Présidente rapporteur

Emmanuelle Carruzzo Evéquoz

Séance terminée à 19h30

Rapport validé le 6 juin 2026